DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015

<u>Délibération</u> n° 2015.12.180.B

Salle de spectacles
"La Nef" : contrat de
cession des droits
d'exploitation du
spectacle du groupe
"LES SHERIFF"

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 novembre 2014

Secrétaire de séance : François NEBOUT

<u>Membres présents</u>:

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

Absent(s):

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015

DELIBERATION N° 2015.12.180.B

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE / EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur: Monsieur BOUCHAUD

SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION DU SPECTACLE DU GROUPE "LES SHERIFF"

Dans le cadre de sa programmation 2016, la salle de spectacles « La nef » propose un concert du groupe « LES SHERIFF » le samedi 13 février 2016.

Le contrat de cession prévoit que le prix du spectacle s'élève à 7500 €, auxquels s'ajoutent notamment les frais de restauration et d'hébergement.

Je vous propose:

D'APPROUVER le contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle de « LES SHERIFF » avec l'association LAS SOLILES située 15 rue des Volontaires - 34000 MONTPELLIER, pour un montant de 7 500 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe « La Nef » - chapitre 011.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
11 décembre 2015	11 décembre 2015